



eau
seine
NORMANDIE

10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2013-2018)

VOLET MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Les principes généraux du 10^{ème} programme

- Modération des recettes fiscales = 6 fois recettes de 2012
- Objectif principal : la DCE
- Scénario de dépense amplifiant les actions sur le « grand cycle de l'eau »
- Recherche d'un rééquilibrage des contributeurs
- Zonage simplifié des redevances
- Simplification du régime des aides



eau
seine
NORMANDIE

Les aides de l'Agence

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Une simplification du système d'aides

- Découplage aides/redevances
- Pas de distinction de taux selon la nature de l'attributaire
- Diminuer les combinaisons de taux



14 cas contre
plusieurs dizaines au 9^{ème} programme

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Un programme déclencheur des meilleures actions

- Des taux d'aides plus incitatifs :
 - taux moyen 9^{ème} programme **52,2%**
 - taux moyen 10^{ème} programme **60,6%**
- Un montant de programme en diminution :
 - 9^{ème} programme : 5 692 M€
 - 10^{ème} programme : 5 270 M€



Des montants de travaux
À la baisse (-22%)

- Une sélectivité accrue (cf PTAP)



eau
seine
NORMANDIE

Les aides pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Du 9^{ème} au 10^{ème} programme...

- Une dotation (milieux aquatiques et humides) qui augmente de 224 à 298 M€ (+33 %)

- Des taux stables ou légèrement relevés
=> montée en puissance des réalisations

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Défi 6 du SDAGE : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Les actions aidées doivent contribuer à l'atteinte ou le maintien du bon état des eaux (DCE) et à préserver les zones patrimoniales :

- la renaturation, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et humides
- le rétablissement de la continuité écologique
- la préservation et la reconquête des zones humides
- la diversification des habitats et des espèces



ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Les actions aidées

- Les études et les dispositifs de suivi des milieux avant et après travaux
- Les travaux de restauration ou de renaturation
- Les travaux de rétablissement de la continuité écologique
- L'acquisition foncière ou de droits réels
- L'entretien des milieux
- L'animation
- Les actions de communication
- L'émergence de la maîtrise d'ouvrage

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Défi 6 du SDAGE : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Etudes : 80 %



- les études générales et spécifiques/thématiques
- Les études d'avant projet sommaire
- **Le suivi** (impact des actions menées sur le milieu naturel et l'acquisition de connaissance)
- **La cartographie et caractérisation de ZH** : aide sous réserve d'utiliser GWERN et de restituer les données à l'AESN



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau





eau
seine
NORMANDIE

Défi 6 du SDAGE : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Travaux de renaturation et de restauration : 80 %

- opérations de diversification du lit mineur et des écoulements, recréation des banquettes, remise du cours d'eau dans le lit initial, reconnexion de méandres, recharge sédimentaire,... pour les tronçons de masses d'eau ayant subi une modification du lit et pour lesquelles la diversité des habitats et des écoulements doit être rétablie, de même que les sites de reproduction recréés,...

Mais aussi ...

- la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs,... sur les masses à enjeu « piétinement du bétail »
- l'amélioration des conditions de vidange, limitation des espèces invasives,... sur les masses à enjeu « plan d'eau en dérivation »

avant



après



ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Défi 6 du SDAGE : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Continuité écologique :

Arasements/dérasements : 80 % (+ 20 % si PTAP)

Ouvrages de franchissement : 40 % (+ 20 % si PTAP) et avance de 20 %

- ⇒ Conformément au programme, l'action privilégiée sera le dérasement pour les ouvrages n'ayant plus d'usage marqué
- ⇒ Financement de dispositifs de franchissement limité aux ouvrages avec usage dont l'effacement est impossible
- ⇒ Mise en conformité d'un ouvrage à usage économique n'est pas éligible si mise en demeure

avant



après



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Défi 6 du SDAGE : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Acquisitions de zones humides (80 %) ou bandes rivulaires (60 % et 40 % d'avance)

- Pérennité de la préservation doit être garantie par engagement du maître d'ouvrage relatif à :
 - l'inscription dans l'acte notarié de la préservation des ZH acquises
 - La mise en place d'un plan de gestion et d'une gestion foncière protectrice pdt 20 ans via un bail environnemental notamment
 - La demande aux services compétents d'une protection réglementaire des ZH acquises au titre 3 et 4 du code de l'environnement ou au titre du code de l'urbanisme



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Défi 6 du SDAGE : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Animation thématique : rivière (50 %), zone humide (80 %)

- Objectif : initier, faciliter, soutenir les actions inscrites dans le programme
- Nécessité de travailler avec les autres animations (SAGE, Contrat global) sur un même territoire => complémentarité
- Contrat d'animation obligatoire : indicateurs bassin et rapport d'activité type standardisé par type d'animation (ZH, rivières, CATER)
- Possibilité de financer à 80% durant la première année pour la création/fusion d'une nouvelle structure
- Seuil minimum de 0,25 % ETP/cellule d'animation.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Défi 6 du SDAGE : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides **Taux d'aide**

Nature des travaux	Taux d'aide (S= subvention A = avance) 10 eme prog.	Observations	Rappel des taux du 9 ^{ème} prog.
Etudes et suivi des milieux aquatiques et humides	S 80%		S 50 à 80 %
Acquisition foncière de zones humides	S 80%		S 80%
Acquisition foncière de rives	S 60 + A 40%		S 60 %
Suppression d'obstacles à la libre circulation Acquisition de droits réels	S 80%	+S20% pour les priorités PTAP	S 80 à 100%
Dispositifs de franchissement (dans le cadre de projets globaux lorsque l'effacement est impossible)	S 40 % + A 20%	+S20% pour les priorités PTAP	S 60 %
Travaux de renaturation et de restauration des milieux aquatiques et humides	S 80%		S 60%
Entretien des milieux aquatiques et humides	S 40%		S 40%
Animation spécifique aux zones humides	S 80%	Modalités définies au § 3.10.3	S 80%
Animation milieux aquatiques non spécifiques aux zones humides	S 50%	Modalités définies au § 3.10.3	S 50%
Appui à l'émergence de maîtres d'ouvrages (2 ans)	S 50%		S 50%
Actions de communication	S 50%		S 80%
Indemnisations pour changement de pratiques ou de systèmes agricoles	Jusqu'au maximum autorisé par le régime notifié		Jusqu'au maximum autorisé par le régime notifié

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau